

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 28 août 2012, une note d'information relative à l'augmentation du capital de la Banque Centrale Populaire réservée au groupe Société Financière Internationale - IFC.

L'augmentation de capital sera soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP qui se tiendra le 21 septembre 2012.

Les principales caractéristiques de l'opération sont :

- Montant de l'opération : 1 740 076 296 Dh ;
- Nombre de titres à émettre : 8 657 096 actions ;
- Prix d'émission : 201 Dh dont 191 Dh de prime d'émission ;
- Date de jouissance : 1^{er} janvier 2012 ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2012 qui statuera sur l'augmentation de capital décidera la suppression du droit préférentiel de souscription pour réserver la totalité de l'augmentation de capital au groupe Société Financière Internationale - IFC.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - au siège de la BCP, au 101, Bd Zerktouni - Casablanca. Tél : (0522) 20 25 33, sur son site internet (www.gbp.ma)
 - à Upline Securities, 37, boulevard Abellatif Ben Kaddour, Casablanca, 20 050, Tél : (0522) 99 71 71 ;
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet ;

Contact CDVM:

Tél. : 05 37 68 89 22

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/032/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières